

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2022D171

**OBJET :**

**21. RÉSIDENCE DE LA  
LYS. RÉTROCESSION  
DES ESPACES VERTS  
DU CLOS DE LA LYS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 20-12-2022

ID : 059-215904004-2022-208-2022-D17140



L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé  
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise  
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme BLANQUART Marine  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 novembre 2019, la commune a accepté la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement rue Henri Pruvost, Résidence de la Lys.

Or, il s'avère que les espaces verts de la résidence du Clos de la Lys gérée par Flandre Opale Habitat n'ont pas été rétrocédés. Il s'agit des parcelles cadastrées section D1874 partie et 1886 partie selon le plan annexé à la délibération.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession correspondante par la Société Flandre Opale Habitat à la Commune de Merville ;
- précise que cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout autre document lié à cette rétrocession ;
- classe ces parcelles dans le domaine public communal, pour une superficie totale de 427 m<sup>2</sup>.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

Joël DUYCK



**La Secrétaire de Séance**

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.